



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
<http://www.montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 00,

Permanences des élus :
En mairie,
le lundi de 17 h 30 à 19 h 30,
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou sur rendez-vous en contactant
le n° 03 24 53 00 09
ou
mairie.montherme@orange.fr
A Hauts-Buttés (ancienne école),
Le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h 30
M. Y. DELPEUT

MONTHERME

Chef-lieu du canton.
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy



regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 24

Juin 2010

Sommaire

Page 2

Le budget 2010

Page 3

Travaux
Ordures ménagères
Chantiers jeunes 2010

Page 4

DICRIM
A propos du budget
Etat civil
Médailles
Bacs à sel
Chiens errants



Le mot du Maire

"Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage". Tout le monde connaît ce vieil adage et sait qu'il peut s'appliquer à bien des situations.

En voici un exemple :

- "L'Etat" déclare dans tous les médias que les collectivités territoriales sont responsables du déficit de la France.

- Par ailleurs, "II" transfère des compétences coûteuses à ces mêmes collectivités sans donner les financements correspondants, ce qui lui permet d'annoncer d'éventuelles baisses d'impôts, mais ce qui met régions, départements et communes dans des situations financières intenable.

- "II" montre du doigt les collectivités obligées, de ce fait, d'augmenter les impôts pour faire face à leurs nouvelles obligations.

- "II" stigmatise les élus locaux "trop nombreux et donc coûtant trop cher".

- "II" lui suffit alors d'annoncer une réforme territoriale, forcément injuste, qui aboutira à une diminution des investissements et des services publics locaux.

On peut multiplier les exemples, avec d'autres réformes dans les services de l'Etat (DDE-DDA, ONF, Justice, Gendarmerie-Police, Education Nationale, etc) ou dans la privatisation des services publics.

Réformer, est-ce "casser", même ce qui va bien ?

Il faudra bien un jour faire le bilan et évaluer sérieusement le coût de ces "réformes" et voir au bout du compte ce que la population y aura gagné.

Alain BERNARD

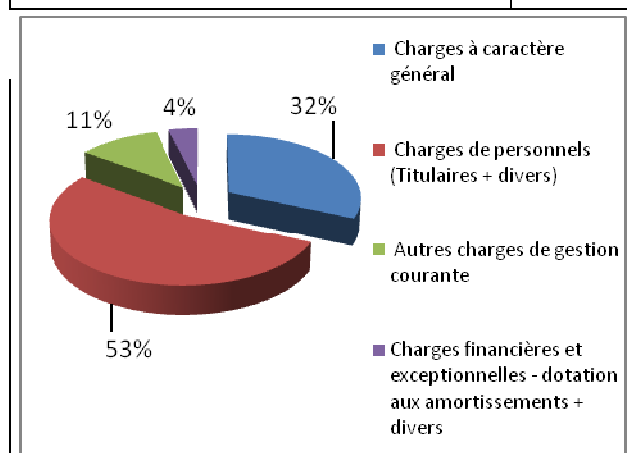
Vie de la cité

Le budget 2010

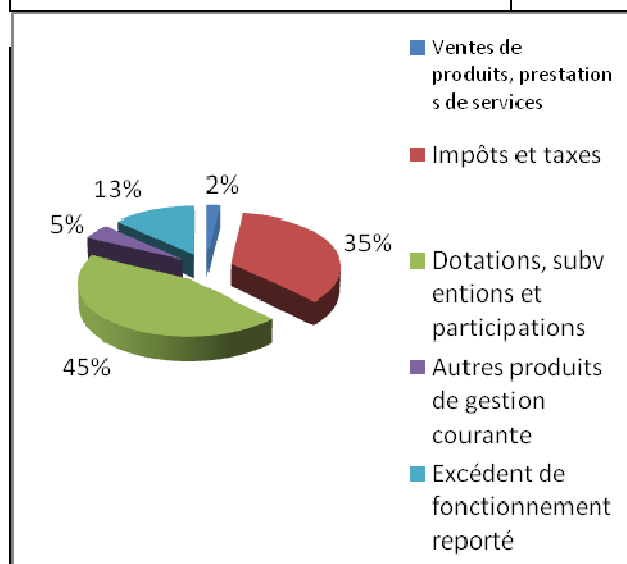
Le budget 2010, proposé par la commission des finances, a été voté le 25 mars avec une augmentation des taux de 1 %

Un résumé sous forme de tableaux et de graphiques en est proposé ci-dessous.

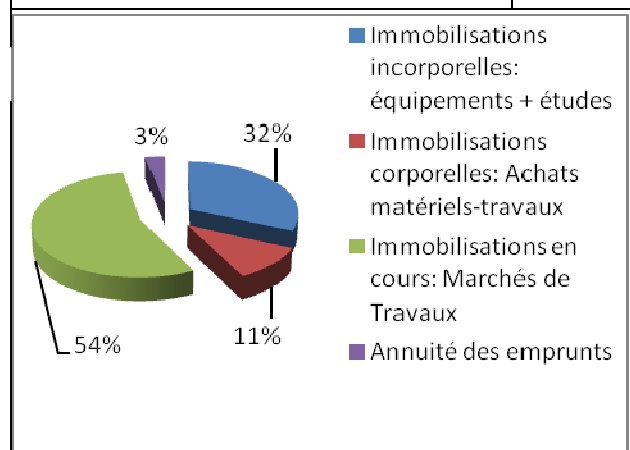
Section de fonctionnement	
Dépenses	2 265 258
Charges à caractère général	718 750
Charges de personnels (Titulaires + divers)	1 211 110
Autres charges de gestion courante	247 934
Charges financières et exceptionnelles - dotation aux amortissements + divers	87 464



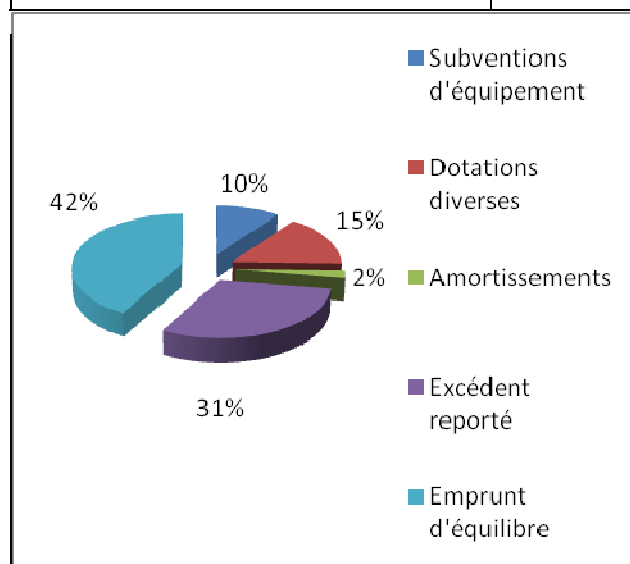
Recettes	2 265 258
Ventes de produits, prestations de services	46 733
Impôts et taxes	797 055
Dotations, subventions et participations	1 017 570
Autres produits de gestion courante	103 900
Excédent de fonctionnement reporté	300 000



Section d'investissement	
Dépenses	1 052 997
Immobilisations incorporelles: équipements + études	335 100
Immobilisations corporelles: Achats matériels-travaux	111 510
Immobilisations en cours: Marchés de Travaux	574 000
Annuité des emprunts	32 387



Recettes	1 052 997
Subventions d'équipement	106 628
Dotations diverses	161 199
Amortissements	23 279
Excédent reporté	321 891
Emprunt d'équilibre	440 000



Travaux

Au budget de l'eau et de l'assainissement :

Actuellement se déroulent des travaux inscrits au budget de l'eau et de l'assainissement.

Lot 1 : Réservoir supplémentaire de 120 m³ sur le Plateau du Terne : 107 134 € TTC

Lot 2 : Equipements et surpresseur : 88 444 € TTC.

Lot 3 : Canalisations : 134 641 € TTC.

Ces travaux importants sont indispensables afin d'assurer le développement du Plateau du Terne et d'en assurer une défense incendie réglementaire, de supprimer le "petit réservoir" de 30 m³ devenu obsolète et insuffisant

L'Etat, avec la DGE (Dotation Globale d'Equipement), subventionne à hauteur de 75 300 €.

Aménagements de la station de pompage : 9 850 € HT avec une subvention d'Etat de 2 463 €.

Une subvention de 48 570 € du Département est accordée pour des travaux de défense incendie sur l'ensemble de la ville.

Au budget général :

Poursuite de la rénovation des salles de classe.

Réfection d'une classe rue Pasteur : 20 000 €.

Rénovation du centre des Ecaillettes (2 tranches);

Travaux de mise aux normes actuelles de l'ensemble des bâtiments avec changement de toiture (amiante ciment remplacée par acier).

Ces travaux s'inscrivent dans la recherche du label "tourisme et handicap" qui permet d'obtenir des subventions européennes.

1^{ère} tranche : toiture et aménagements intérieurs de l'ensemble cuisine, réfectoire salon et dortoir 1 : 230 000 € TTC.

2^{ème} tranche : toiture et aménagements intérieurs du dortoir 2 avec création d'un gîte familial indépendant : 100 000 € TTC.

Subventions espérées à la date d'aujourd'hui : Etat : 61 640 € ; Département : 20 988 € ; FEDER (Europe) 41 314 €.

Aménagement de la Mairie.

La loi impose aux collectivités de mettre aux normes d'accessibilité l'ensemble des bâtiments recevant du public. Le choix a été porté prioritairement sur la mairie avec l'installation d'un ascenseur, la restructuration des toilettes, la rénovation de deux salles et de l'entrée.

Coût : 70 000 € subventionné à 25 % par l'Etat via la DGE.

Voirie.

Une maîtrise d'œuvre va également être engagée pour une remise en état de la rue Doumer, de la rue des écoles à la Mairie ; évaluation du coût des travaux : 166 000 €.

Le dossier du lotissement (voirie définitive + aménagements extérieurs) va également être ré-ouvert car la fin des constructions des particuliers approche.

Sous financement de la CCMS (Communauté de Communes meuse et Semoy).

Gravillonnage : le Gané (de la rue Doumer pavée au stop de la route de Deville), Chemin de Mayour, une partie de la route de La Croix Labonne.

Réfection complète du parking et de la voirie attenante rue Louis Michel ; évaluation : 63 000 €.



Ordures ménagères

Le service des ordures ménagères (O.M.), compétence de la Communauté de Communes Meuse et Semoy (CCMS), est en place depuis 2004.

Le budget annexe des O.M. devant être impérativement en équilibre sans intervention du budget général de la CCMS, depuis 2004, les responsables du service agissent sur tous les leviers pour parvenir à cet équilibre par l'optimisation du fonctionnement, la négociation des marchés au plus juste et la reprise de la déchetterie en régie.

En 2010, après quatre années de prix fixe, l'équilibre devait être réalisé avec une augmentation de 5 % de la redevance.

Malheureusement, ces efforts, réalisés par le gestionnaire d'une part, et par les usagers d'autre part, sont réduits à néant par l'augmentation de 5 %, par l'Etat, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passe en deux ans de 8 à 17 € la tonne et pourrait atteindre 40 € en 2015.

Comme il n'est pas envisageable d'adapter le coût de la redevance demandé aux usagers, il a été décidé, 2010 étant l'année où vont être renégociés tous les marchés, de restructurer entièrement le service et de limiter à une seule collecte hebdomadaire des O.M. et le tri.

D'autre part, afin de réduire le volume des O.M., le compostage va être conseillé pour ceux qui le peuvent, procédé qui, dès 2011 bénéficiera d'une promotion par des réunions d'information et des aides spécifiques. Des précisions à ce sujet seront apportées dans la prochain gazette du tri.

Chantiers jeunes 2010

- Vous avez entre 16 et 22 ans et habitez MON-THERME ?

- Vous avez un projet (vacances, permis de conduire, achat exceptionnel ...) et vous avez besoin d'un complément de financement ?

Le Centre Communal d'Action Sociale de MON-THERME vous propose de participer à ses **Chantiers jeunes**.

Comment :

- en complétant une demande à retirer en mairie,
- en venant ensuite présenter votre projet devant les membres du CCAS.

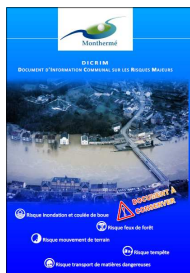
Ces chantiers, qui sont placés sous la responsabilité d'un ou plusieurs agents titulaires, se déroulent pour 2010 sur 4 périodes, en matinée :

- du lundi 5 au vendredi 16 juillet ,
- du lundi 19 au vendredi 30 juillet ,
- du lundi 2 au vendredi 13 août ,
- du lundi 16 au vendredi 27 août.

Sous condition d'une participation effective et régulière, une aide financière de 100 € sera allouée aux participants par période de 5 jours.

Renseignements : Mairie de Monthermé - Tél. 03.24.53.00.09 - Sonia HERMANN - Secrétaire générale de la mairie

Vie de la cité



DICRIM

Le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs a été présenté dans la Lettre d'Information Municipale n° 23.

Il est distribué avec ce numéro.

Attention ! Ce document est à conserver.

Il doit permettre à chacun, en cas d'alerte, d'appliquer les consignes de sécurité spécifiques au risque identifié afin d'en limiter les impacts.

A propos du budget

"Comparaison n'est pas raison", certes, mais il est toujours bon de savoir où on se situe par rapport aux autres.

Le tableau ci-contre montre ce qu'il en est pour les taux des différentes taxes communales.

Taxe	Monthermé	Moyennes		Plafonds
		départementales	nationales	
TH (habitation)	6.74	16.01	14.97	40.03
TFB (foncier bâti)	17.73	24	19.32	60
TFNB (foncier non bâti)	44.96	27.86	45.5	113.75
TP (taxe professionnelle)	8.13	non connu	16.13	32.26

Etat civil du 01/12/08 au 31/05/09

Naissances

Remarque : la parution des enfants nés hors mariage ne peut se faire qu'avec l'accord des parents, sur présentation du livret de la mère et/ou du père célibataires.

TITEUX Nolann	3 janvier
PECHET Thémys Cathy Nathalie	1 ^{er} février
TITEUX Kenza Shaïnes Shy'm	22 février
FONTAINES Jade Dolorès Claudine	9 avril
DIDIER Léona	26 avril
SERGENT Manon	21 mai

Mariages

BIGORGNE Gérard Gilbert Louis et MAISSIN Nadine Thérèse	22 mai
MARCHAL René et DAMINETTE Jeanine Martine	22 mai

Décès

MOREAUX Marcel André Eugène	23 décembre
DUPONT Jean-Jules époux de DUPUY France	14 janvier
MAHUT Andrée Jeanne	2 février
DEMAU René Henri époux de TURCO Jeanne Marie Céline	18 février
BATTISTIN Yvon veuf de THOMAS Françoise	6 mars
DIDIER Françoise Jeanne Marcelle divorcée de PORQUET Paul Jean Henri	15 avril
GERARDOT Régis Jean-Claude veuf de HENNIN Marie-Noëlle	18 avril
BERDEAUX Yvonne	28 mai
MAIRY Elise veuve de CARBONNEAUX Roger Jules Armand	30 mai

Bacs à sel

Non ! Aucun avis de tempête de neige ni de verglas n'est envisagé pour cet été;

Si les bacs à sel sont toujours en place, ce n'est pas par oubli mais uniquement parce que les travaux d'aménagement de leur lieu de stockage vont être entrepris.

Médailles.

Le 29 mai dernier, le maire remettait les médailles d'honneur régionales, départementales et communales, promotion du 1er janvier 2010, aux agents en reconnaissance de leur travail et aux élus en reconnaissance de leur dévouement au service de la Commune.

Argent : Chantal FACHE, Annette JOLY, Monique DU-BOIS, Sonia HERMANN, Yves DELPEUT, Bernard DEL-HAYE, Gérard DEBIEUVRE, Jean-Pierre FRITSCH

Vermeil : Philippe BIVOY, Bernard MARIE, Alain PIER-ROTON



Informations générales

Chats errants

Dans le but d'éviter la prolifération des chats errants, la Mairie a signé une convention avec l'association L.I.S.A. de Charleville-Mézières pour effectuer leur stérilisation.

Dans ce cadre, il est recommandé aux propriétaires de chats de les faire identifier, comme le demande le Code Rural, afin d'éviter que ceux-ci ne soient attrapés et emmenés chez un vétérinaire pour être stérilisés.

Dans le cas où un chat ayant un maître serait attrapé et s'il s'avère qu'il n'est ni tatoué ni porteur d'une puce électronique d'identification, le propriétaire devra acquitter les frais afférents à cette opération et aucune réclamation de dédommagement ne pourra être déposée auprès de la mairie ou de la L.I.S.A.